



Bollwiller, le 17 août 2026

**COMMUNE DE
BOLLWILLER**

Madame,

En coopération avec la commune de Bollwiller, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Mulhouse Agglomération (CPTS), organise un dépistage du cancer du sein dans le cadre de l'opération intitulée « **M ta Santé** ». Une unité mobile de prévention et de dépistage, équipée d'un mammographe de dernière génération, sera ainsi déployée dans notre commune, **le mardi 20 octobre 2026**.

L'unité mobile sera installée dans la cour de la MJC Centre Social entre 9H et 17H. Un atelier d'initiation à l'autopalpation des seins complètera le dispositif mis en place. Les femmes âgées de 60 ans ou plus pourront également tester leur forme grâce au programme ICOPE (durée du test : 10 mn). Ces deux ateliers seront organisés dans la salle Adolphe Fuchs de 9H-12H et 13H-17H.

Le dépistage organisé du cancer du sein a pour objectif de diminuer le nombre de décès causés par le cancer du sein. Se faire dépister n'empêche pas d'avoir un cancer du sein mais assure de le détecter plus tôt, avant l'apparition de symptômes. Cette détection précoce permet de soigner plus facilement le cancer et d'augmenter ses chances de guérison, mais aussi de limiter les séquelles liées à certains traitements.

Cette action de prévention et de dépistage des cancers du sein est gratuite. Elle concerne les femmes âgées entre 50 et 74 ans, n'ayant pas d'antécédents de cancer du sein et dont la dernière mammographie remonte à 2 ans et plus ou qui n'ont jamais fait ce dépistage.

La période pendant laquelle les femmes sont invitées à réaliser un dépistage du cancer du sein est fixée par le programme mis en place par les autorités de santé depuis 2004. Ces bornes d'âge ont été définies en tenant compte des bénéfices et des limites d'un dépistage du cancer du sein réalisé tous les deux ans.

« Une femme sur 8 développe un cancer du sein au cours de sa vie. C'est entre 50 et 74 ans que le risque est le plus élevé. Mais quand il est détecté tôt, le cancer du sein guérit dans 9 cas sur 10 » (Source : assurance maladie).

Les personnes souhaitant bénéficier de ce dépistage devront s'inscrire en mairie, **avant le 26 septembre 2026**, aux heures d'ouverture entre 10h-12h et 16h-18h, et se munir de leur carte vitale et d'une pièce d'identité.

Votre horaire de passage vous sera communiqué lors de votre inscription en mairie.



Daniel VONTHRON

Adjoint au maire délégué à la politique de l'âge et à la vie associative.